

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2011

Présents :

M. Bernard ZUNINO, maire,
Mmes et MM. Sophie RIGAUT, Joseph DELPIC, Roselyne ETTÉ, Jacques CALLEGARI, Patricia AOUCHÊCHE, Viviane VIGOUROUX, Dominique TAFFIN, Georges GOURGUES, maires-adjoints,
Mmes et MM. Roger AMALOR, Irmgard ASTIER, Mireille ROBERT, Gérard-François KRATOCHVIL, Marcel KIMFOKO, Claude BOISSIÈRES, Madeleine HOCHEREAU (jusqu'à 21h35), Anne-Marie DOUSSINEAU, Pierre GALLAND, Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Françoise POLI, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

M. Gaston ERNOULT, procuration à Mme Patricia AOUCHÊCHE,
M. René FOURMANN, procuration à M. Roger AMALOR,
Mme Isabelle SÉLÉMARY, procuration à M. Dominique TAFFIN,
Mme Nathalie FOURMANN, procuration à Mme Roselyne ETTÉ,
Mme Madeleine HOCHEREAU, procuration à M. Bernard ZUNINO à partir de 21h35,
M. Alain LE MINOUX, procuration à M. Joseph DELPIC,
Mme Anne CORNU, procuration à Mme Sophie RIGAUT,
M. Christian SOUBRA, procuration à Mme Marie-Aleth GRARD.

Secrétaire :

Mme Sophie RIGAUT.

Approbation du procès-verbal du 20 décembre 2010 :

Page 1 – Jean-Louis BERLAND rappelle que la question principale posée en séance le 15 novembre portait sur la superficie exacte du terrain préempté 2 rue des Tiphoinés.

Page 11 : projet éducatif local – quand les points d'étapes seront-ils présentés en conseil municipal ?

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2010 est approuvé par 24 voix pour et 11 abstentions (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA par procuration, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL).

Approbation du procès-verbal du 24 janvier 2011 :

Débat sur le contenu des déclarations synthétisées dans le procès-verbal : le maire rappelle que cette procédure est prévue dans le règlement intérieur du conseil municipal voté par le conseil municipal.

Page 7 – Débat sur la Maison pour la Petite Enfance : Jean-Louis BERLAND était défavorable à la Maison pour la Petite Enfance sous sa forme actuelle car opposé à la fermeture de l'école Louise Michel initialement prévue dans la structure.

Page 8 – Le rapport de la Fondation de France sur l'utilisation de la subvention attribuée par le conseil municipal pour Haïti le 18 janvier 2010 sera réclamé à la fondation et transmis aux élus.

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2011 est approuvé par 24 voix pour et 11 abstentions (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA par procuration, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL).

Approbation du procès-verbal du 7 février 2011 :

Page 8 – Budget 2011 : Le maire et les adjoints ne perçoivent pas un salaire mais une indemnité. Cette dernière a été votée en début de mandat, en conformité avec la loi, tout comme elles l'étaient dans le mandat précédent.

Le maire précise que le coût de la vidéo protection évoqué par Christian SOUBRA est de 200 000 €, dont 50 000 € pour la partie technique. Le budget d'investissement n'est cependant pas déterminé avec certitude à ce jour.

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2011 est approuvé par 24 voix pour et 11 abstentions (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA par procuration, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL).

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Décision n°2011-011 : Convention avec l'auto entreprise GOURDIALSING domiciliée 32 rue Saint-Eloi, 45330 MALESHERBES, pour un stage de boxe dans le cadre des activités du Club Ados Préados qui aura lieu les mercredis 2 et 9 février 2011. Montant TTC : 240 €.

Décision n°2011-012 : Convention avec la conteuse Edith STIFF, domiciliée au 9, allée des Erables à SAINT MICHEL SUR ORGE, pour 20 séances d'une heure de lecture dans le cadre des activités du centre social. Montant TTC : 1 100 €.

Décision n°2011-013 : Convention d'occupation précaire pour un logement communal situé dans le groupe scolaire Blaise Pascal.

Décision n°2011-014 : Convention avec l'association "Atelier Mémoire Images et Sons" domiciliée 1 rue du Château 91470 ANGERVILLIERS dans le cadre de la réalisation d'un moyen métrage associant des jeunes de quatre villes de l'Essonne dont SAINT-MICHEL-SUR-ORGE. Cette convention concerne la période du 14 février 2011 à juin 2011. Montant TTC : 2 000 €.

Décision n°2011-015 : Cession d'une remorque Type UP 058 marque Satellite à Monsieur Daniel RICHARD domicilié 81, rue des petites Vallées, le Moulin 58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS pour la somme de 100 €.

Décision n°2011-016 : Cession d'une balayeuse immatriculée 641 BWL 91 à la société Euro-Mat-Négoce, 26/28 avenue de la République à BAGNOLET (93170) pour la somme de 1 300 €.

Décision n°2011-017 : Cession de véhicules immatriculés 777 AKM 91 ; 621 ARW 91 ; 207 ANT 91 à la société Euro-Mat-Négoce, 26/28 avenue de la République à BAGNOLET (93170) pour la somme totale de 900 €.

Décision n°2011-029 : Achat la concession funéraire n°2010A-02-2040 par Mme PIEDCOQ Eliane Jeanne Yvonne domiciliée au 58 rue des Chênes Verts 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE pour une durée de 30 ans. Montant TTC : 485,00 €.

Décision n°2011-030 : Contrat de prestation de collecte du courrier avec LA POSTE, 7 place des Terrasses de l'Agora 91011 EVRY Cedex, pour la période du 08 février au 31 décembre 2011. Montant annuel TTC : 1 216,70 €.

Décision n°2011-031 : Contrat avec le THEATRE DU KARIOFOLE domicilié au 10, place Jacques Brel 91130 RIS-ORANGIS pour un spectacle intitulé "Raconte-moi une histoire ou je te mange!" le vendredi 25 février 2011 au centre social Nelson Mandela. Montant TTC : 369,25 €.

Décision n°2011-032 : Contrat de réservation avec la FEDERATION UNIE DES AUBERGES DE JEUNESSE domiciliée 27 rue Pajol 75018 PARIS pour un séjour à Barcelone, du 18 au 22 avril, à l'intention de 10 jeunes fréquentant le Club Ados Préados et 2 accompagnateurs. Montant TTC : 1 632,00 €.

Décision n°2011-033 : Convention avec l'association KIDS CREATION domiciliée 9 allée Paul Signac 92110 CLICHY pour un stage de danse dans le cadre des activités du Club Ados-Préados. Montant TTC : 250,00 €.

Décision n°2011-034 : Convention avec l'association GRAINE DE MOSAÏQUE domiciliée Le Donjon - Esplanade de la République 91940 LES ULIS pour 5 séances d'ateliers de construction et 5 séances de mosaïque de mars à avril 2011 à l'intention des enfants fréquentant les centres de loisirs primaires. Montant TTC : 2 600,00 €.

Décision n°2011-035 : Contrat avec la société IDS ANIMATIONS domiciliée 20 rue de la voie blanche 77720 SAINT-OUEN-EN-BRIE pour la présentation d'une mini-ferme dans le cadre de la foire à la puériculture "Baby Troc" le samedi 05 mars 2011 au centre commercial Grand Bois. Montant TTC : 1 076,40 €.

Décision n°2011-036 : Convention avec le CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION de la grande couronne concernant la mise à disposition d'agents du centre de gestion pour une mission d'assistance et d'accompagnement pour le retour et le maintien dans l'emploi de personnels en situation d'inaptitude.

Décision n°2011-037 : Convention avec Madame Edith STIFF, conteuse, domiciliée 9 allée des Erables 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE pour 20 séances de lecture du 08 mars au 30 juin 2011 à l'intention des enfants des maternelles Descartes, Lamartine et Blaise Pascal. Montant TTC : 3 200,00 €.

Décision n° 2011-038 : Convention de prestations de contre-visites médicales avec DEXIA DS Services afin de limiter l'absentéisme et d'optimiser la gestion des ressources humaines. Montant TTC d'une contre-visite : 179,40 €.

Décision n°2011-039 : Complément d'information concernant la décision n°2011-007 précisant que la redevance due par l'association des Musulmans de Saint-Michel-sur-Orge (210,00 €) est entendue toutes charges comprises.

Décision n°2011-040 : Convention avec l'association LOISIRS JEUNES POLICE ESSONNE domiciliée au 60 boulevard de France 91012 EVRY Cedex pour des activités socio-éducatives et sportives à l'intention des jeunes inscrits au Club Ados Préados dans le cadre de l'opération Ville-Vie-Vacances pour la période de congés scolaires d'été de l'année 2011. Montant TTC : 1 200,00 €.

Décision n°2011-041 : Convention avec L'OFFICE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION ET DE LOISIRS du VAR (ODELVAR) ayant son siège social au 1 boulevard Foch 83300 DRAGUIGNAN pour un séjour à Saint-Jean-des-Crots à l'intention de 7 jeunes fréquentant le Club Ados Préados et 2 accompagnateurs pour la période du 9 au 16 avril 2011. Montant TTC : 2 082,50 €.

Décision n°2011-042 : Définition du montant de la redevance forfaitaire due par les professionnels organisateurs de brocantes, vide-greniers, ventes au déballage, par journée ou demi-journée d'installation, sur le terrain cadastré AH191 et AH18-AH19 rue de Montlhéry dit "champ de foire". Montant TTC : 300,00 €.

Décision n°2011-043 : Convention avec la compagnie QUARTET BUCCAL domiciliée 31 avenue François Mitterrand 91200 ATHIS-MONS, pour 33 séances d'atelier de chant pour la réalisation artistique d'une "chorale éphémère" dans le cadre du Festival des Habitants ont du Talent 2011. Montant TTC : 7 000,00 €.

Décision n°2011-044 : Création d'une régie d'avances temporaire auprès de l'école de musique dans le cadre d'un séjour à Alcaniz en Espagne (Partenariats éducatifs programme Grundtvig).

Décision n°2011-045 : Convention de partenariat entre l'Ecole Municipale de Musique Agréée et l'association DJEMBEFOLAS BATTEURS DE PEAUX domiciliée 117 avenue Gabriel Péri, 91240 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS pour la mise à disposition d'une salle du conservatoire en contrepartie de la participation de la troupe de djembé à la programmation musicale.

MARCHÉS PASSÉS PAR LA COLLECTIVITÉ

MAPA O : marché à procédure adaptée de type ouvert
MBC : marché à bons de commandes
FCS : fournitures courantes et services

MU : marché unique
PI : prestations intellectuelles
NF : non formalisé

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ € HT	DURÉE DU MARCHÉ
PA 11 02	Mise en place d'un réseau d'arrosage dans le parc Jean VILAR.	Comptoir de l'arrosage 33, rue de Bellevue 92700 Colombes arrosage@sfr.fr	MAPA MU Travaux	9 044,64 €	
PA 11 03	Montage et démontage du marché forain de la commune de Saint-Michel-sur-Orge	EGS 33 Ter rue Lecuyer 93400 Saint Ouen	MAPA MU FCS	23 969,00 €	12 mois
PA 11 04 NF	Achat de sel	Agralys Distribution Route de Courtaulin - BP 9 28201 Chateaudun Cedex	MAPA MU FCS	4 332,04 €	Achat ponctuel
PA 11 05 NF	Abattages et elagages	Chadel 57, rue de la Libération 91590 Boissy-le-Cutte	MAPA MU FCS	16 240,00 €	
PA 11 06	Maitrise d'œuvre pour les travaux de réalisation d'un terrain synthétique à Saint-Michel-sur-Orge	BESL Bureau d'études sports loisirs 166, bld du Montparnasse 75014 Paris alain.guelfi.besl@wanadoo.fr	MAPA MU Travaux	18 000,00 €	9 semaines
PA 11 07 NF	Remplacement d'arbres morts et vandalisés Mail de l'Europe - Parvis Collège Jean Moulin	Thuilleaux 6, route de Rambouillet 78460 Choisel contact@thuilleaux.com	MAPA MU FCS	6 136,07 €	prestation ponctuelle
PA 11 27 NF	Réhabilitation partielle de l'Hôtel de Ville	Rémy Chevalier 9, route du Colonel Moraine 92360 Meudon-la-Forêt	MAPA MU	5 000,00 €	
PA 11 28 NF	Logiciels pour le CCAS	Ciril 20, rue Louis Guerin BP2074 69603 Villeurbanne Cedex	MAPA MU FCS	8 964,00 €	

PA 11 29 NF	Travaux de peinture Ecole Descartes	ADLVO 51, avenue de Paris 91410 Dourdan	MAPA MU Travaux	7 194,79 €	
PA 11 30 NF	Désherbage Total	ARALIA 7, rue des Oiseaux 28410 Champagne	MAPA MU FCS	4 846,94 €	
PA 11 31 NF	Achat de matériels informatiques pour le CTM	CAPTELECOM 14 rue Molière ZA Saint-Pierre 91520 Egly	MAPA MU FCS	6 660,00 €	
PA 11 32 NF	Formation Logiciel Etat Civil	ARPEGE 13, rue de la Loire BP 23619 44236 St-Sébastien-sur-Loire	MAPA MU FCS	4 080,00 €	
PA 11 33 NF	Formation CCAS	Ciril 20, rue Louis Guerin BP2074 69603 Villeurbanne Cedex	MAPA MU FCS	4 400,00 €	
PA 11 34 NF	Achat de séjour ski Village	Otentik Junior 1350, Avenue Albert Einstein 34000 Montpellier	MAPA MU FCS	6 324,75 €	
PA 11 35 NF	Aide à la manutention	Hercule Insertion 24, rue Daniel Casanova 91170 Viry Chatillon	MAPA MU FCS	5 721,71 €	

Le maire apporte les précisions suivantes :

Décision n°2011-036 : La convention avec le CIG concerne les personnes en situation de handicap.

Décision n°2011-038 : La convention de prestations de contre-visites médicales avec DEXIA DS Services afin de limiter l'absentéisme et d'optimiser la gestion des ressources humaines amène à un débat sur cette méthode contestée par Éliane CLÉMENT et Jean-Louis BERLAND.

Il est rappelé que de telles contre-visites médicales avaient été réalisées durant la mandature précédente.

Le bilan social montre que les chiffres relatifs à l'absentéisme dépassent la moyenne des collectivités.

Décision n°2011-042 – montant de la redevance forfaitaire due par les professionnels organisateurs de brocantes, vide-greniers, ventes au déballage, par journée ou demi-journée d'installation, sur le terrain dit "champ de foire" : Les autres tarifs, votés en janvier 2010, n'ont pas été dénoncés et sont toujours appliqués.

Marché PA 11 30 NF : Le « désherbage total » est réalisé avec un désherbant classé non toxique.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

2011-057 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION A COMPRENDRE DANS LES RÔLES GÉNÉRAUX DE 2011

Georges GOURGUES propose de maintenir les taux votés en 2010.

Les bases d'imposition 2011 ont été notifiées et les bases réajustées. La différence avec le budget primitif donne lieu à une décision modificative d'un montant de 106 989 € qu'il est proposé d'affecter aux dépenses imprévues.

Jean-Pierre LHOSPITAL rappelle que la commission Finances, personnel, modernisation et affaires générales n'a pas pu se prononcer sur la décision modificative, les montants n'étant pas notifiés à la date de la réunion.

Eléments de la déclaration de Jean-Louis BERLAND, au nom du groupe Saint-Michel Gauche Avenir :

« Les impôts des Saint-Michellois ont augmenté de 15 % en trois ans, ce qui représente une charge lourde sur leur budget en cette période de crise, en contradiction avec le programme électoral du maire en 2008. L'an dernier, un excédent important apparaissait au compte administratif. Nous voterons contre ces taux ».

Éliane CLÉMENT, au nom du groupe Gauche Solidaire Saint-Michel, confirme cet avis.

Bernard ZUNINO indique que l'évolution physique de l'impôt entraîne une évolution de ces recettes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 11 voix contre (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA par procuration, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL),

DÉCIDE en conséquence de fixer à titre prévisionnel à 11 236 654 € le montant des impôts directs locaux au titre de l'exercice 2011 à :

Impôts locaux	Bases 2011	Taux 2011	Produit 2011
Taxe d'habitation	29 748 000 €	18,00%	5 354 640 €
Taxe sur le foncier bâti	29 418 000 €	19,80%	5 824 764 €
Taxe sur le foncier non bâti	70 600 €	81,09%	57 250 €
Total			11 236 654 €

2011-058 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Georges GOURGUES.

La décision modificative qui découle du vote de ces taux consiste à affecter la recette supplémentaire de 106 989 € en dépenses imprévues, rappelant que la partie des contributions directes ne représente que 36 654 €, le reste étant composé des dotations de compensation de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 11 abstentions (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA par procuration, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL),

DÉCIDE de procéder à une décision modificative sur l'exercice 2011 ainsi qu'il suit.
Les écritures et opérations comptables qui en découlent sont les suivantes (en €) :

Section de fonctionnement - Dépenses :

	<u>BP</u>	<u>Proposition</u>	<u>DM</u>
210 01 022 : Dépenses imprévues	10 000		106 989
Total :			106 989

Section de fonctionnement - Recettes :

	<u>BP</u>	<u>Propositions</u>	<u>DM</u>
210 01 74833 : Compensation TP	45 820	45 829	9
210 01 74834 : Compensation TF	24 526	95 742	71 216
210 01 74835 : Compensation TH	209 164	208 274	- 890
210 01 7311 : Contributions directes	11 200 000	11 236 654	36 654
Total :			106 989

Le maire prononce une suspension de séance, de 21 H 35 à 21 H 45.

Madeleine HOCHEREAU quitte la séance, donnant procuration à Bernard ZUNINO.

2011-059 : CENTRE SOCIAL NELSON MANDELA – ACTUALISATION DU DISPOSITIF « VACANCES FAMILLES »

Rapporteur : Roselyne ETTÉ.

Suite à de nouvelles orientations de la CAF, le dispositif Vacances Familles s'inscrit depuis 2009 dans le cadre de l'Aide aux Vacances Sociales (AVS) qui permet une prise en charge de 90 % du prix du séjour pour les familles allocataires à faibles revenus dont les ressources sont inférieures à 719 € (correspondant au deuxième quotient familial pour l'aide aux vacances CAF).

L'objectif principal de ce dispositif est de permettre à des publics défavorisés de pouvoir se mobiliser autour d'un enjeu valorisant et riche de symboles : partir en vacances, le but étant principalement de provoquer des regroupements familiaux autour du projet vacances, de pouvoir partager un moment de vie collective et de créer du lien social.

Pour l'année 2011, les personnes isolées ne sont plus éligibles à cette prestation. C'est pourquoi d'autres partenaires financiers (bailleurs sociaux...) seront sollicités afin de pallier l'absence de financement CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la reconduction du projet vacances pour les familles et les bénéficiaires isolés bénéficiant de minima sociaux dont les revenus sont inférieurs à 719 € (correspondant au quotient familial maximum pour l'aide aux vacances VACAF),

AUTORISE le maire à signer toutes les conventions se rapportant au dispositif « Vacances Ailleurs »,

FIXE la durée du séjour selon les propositions VACAF à une semaine en pension complète ou demi-pension ou à 2 semaines sans prise en charge municipale de la restauration,

FIXE l'aide municipale plafond selon le barème ci-après pour une ou deux semaines de séjour :

	Montant pour 1 semaine	Montant pour 2 semaines
Montant pour un adulte seul	525,00 €	
Famille mono parentale + 1 enfant	105,00 €	210,00€
Famille mono parentale + 2 enfants ou couple avec 1 enfant	157,50 €	315,00 €
Montant pour un couple avec 2 enfants ou famille monoparentale avec 3 enfants	210,00 €	420,00 €
Montant pour un couple avec 3 enfants ou famille monoparentale avec 4 enfants	262,50 €	525,00 €
Montant pour un couple avec 4 enfants ou famille monoparentale avec 5 enfants ou plus	315,00 €	630,00 €

FIXE la participation des usagers à 10 % du budget vacances composé du coût du séjour augmenté du coût du transport (billet SNCF, estimation carburant et facture péage d'autoroute). Dans le cas d'un second départ d'une même famille, cette participation sera portée à 15 %. Les loisirs seront à la charge complète des familles et n'entreront pas en compte dans le calcul de leur participation,

DIT que les chèques vacances accordés éventuellement par la Fédération des Centres Sociaux n'interviendront sur la somme restant à charge des participants qu'après déduction des 10 % ou 15 % représentant leur participation et sur la base d'un prix de séjour, transport compris, plafonné à 75 € par jour et par personne. En cas de dépassement, et sauf situation exceptionnelle, le supplément sera à la charge des participants,

DIT que dans le cadre d'une action éducative, la participation des usagers fera l'objet d'une épargne,

DIT que l'aide municipale sera versée au prestataire (gîte, camping, centre de vacances...),

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

2011-060 : CENTRE SOCIAL NELSON MANDELA – PROJET « VACANCES JUNIORS »

Rapporteur : Roselyne ETTÉ.

Mis en place en 2010, le projet « Vacances Juniors » est venu compléter les actions vacances du centre social et a ainsi permis à 41 enfants de 6 à 12 ans de familles saint-michelloises aux revenus modestes ou connaissant des situations sociales particulières de partir en vacances l'été dernier.

Il est proposé pour l'année 2011 de reconduire « vacances juniors » et de l'élargir aux jeunes de 13 à 15 ans. Le dispositif concernera comme l'année précédente des familles orientées par des partenaires locaux, le départ en vacances des enfants constituant un élément important dans le cadre de l'accompagnement mené avec les familles.

Le comité de pilotage reste composé des différents partenaires impliqués par la mise en place de ce projet :

- le centre social Nelson Mandela, pilote et coordonnateur du projet
- la Caisse d'Allocations Familiales
- la Maison Départementale des Solidarités
- la Réussite Éducative
- le Centre Communal d'Action Sociale.

La participation des la famille est déterminée en fonction du « reste à vivre », qui représente la part affectée à l'alimentation, aux loisirs, à l'habillement.

La participation communale est versée directement au prestataire à l'issue des séjours. Les familles doivent s'acquitter de la part restant à leur charge directement auprès du prestataire au plus tard 15 jours avant le départ des enfants en séjour.

Il est proposé d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir avec le prestataire, les Œuvres Universitaires du Loiret, ainsi que tout document relatif au projet « Vacances Juniors » pour l'année 2011.

Alain LAFORÊT, à titre personnel, approuve le calcul de la participation basée sur le « reste à vivre ».

Les élus du groupe Gauche Solidaire Saint-Michel s'abstiendront cependant sur ce sujet car, bien que l'idée soit bonne, le budget de 2008 (30 000 €) est loin d'être atteint.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 29 voix et 6 abstentions (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI), DÉCIDE de réserver 60 places sur 6 séjours de 2 semaines durant l'été 2011 proposés par l'organisme « Œuvre Universitaire du Loiret »,

AUTORISE le maire à signer la convention correspondante avec les Œuvres Universitaires du Loiret,

DÉFINIT les modalités d'attribution d'une bourse aux familles (mentionnées dans le texte intégral de délibération),

DIT qu'un crédit de 17 000 € est inscrit au budget 2011 pour cette opération (article 6042, service 402).

2011-061 : BOURSE AU PERMIS

Rapporteur : Sophie RIGAULT.

Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, la Ville de Saint-Michel-sur-Orge a décidé de mettre en place le dispositif de la « bourse au permis de conduire », ce permis étant un atout incontestable pour l'emploi et la formation.

Cette bourse s'adressera aux jeunes âgés de 18 à 25 ans de la ville de Saint-Michel-sur-Orge et sera attribuée selon des modalités techniques et financières définies.

Ce dispositif fait l'objet au niveau national d'un partenariat entre l'Association des Maires de France (AMF) et le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Le budget alloué par la Ville est de 10 000 €. Il concernera entre 11 et 16 jeunes.

Le projet sera piloté par l'animatrice du Point Information Jeunesse, pour aider les jeunes à monter un dossier qui sera étudié par une commission technique qui émettra un avis sur chaque candidature. Cette commission sera composée :

- du responsable du service Jeunesse,
- de l'animatrice du Point Information Jeunesse,
- d'un éducateur de la prévention spécialisée,
- d'une assistante sociale.

Ce dossier sera ensuite examiné par un comité de suivi composé d'élus et d'acteurs locaux :

- Sophie Rigault, Adjointe au Maire chargée de la Petite Enfance du Scolaire et de la Jeunesse,
- une élue de la majorité (Anne-Marie DOUSSINEAU) et un(e) de l'opposition désigné(e) par le maire,
- le responsable du service Jeunesse,
- une assistante sociale.

Sur proposition de ce comité entérinant ou non la liste des bénéficiaires présentée par la commission technique, le maire décidera des attributaires, ainsi que du montant des bourses qui seront attribuées en fonction de leurs revenus ou des revenus de leurs parents.

En cas d'obtention de la bourse au permis de conduire, le jeune signera une charte dans laquelle il s'engagera à verser sa contribution à l'auto-école au début de sa formation, à suivre régulièrement les cours théoriques sur le code de la route et les thèmes de sécurité routière, à travailler 70 heures au sein d'un service municipal et à rencontrer régulièrement le service jeunesse chargé du suivi.

Cette bourse sera versée par la Ville directement à l'auto-école partenaire.
L'auto-école s'engage à proposer une formation pour un montant maximal de 1 500 €.

À la demande de Jean-Louis BERLAND, le maire prononce une suspension de séance de 21 H 55 à 22 H 00.

Jean-Louis BERLAND estime que cette initiative – qui ne doit pas être une alternative aux transports publics – est intéressante. Il s'interroge sur le contenu de la mission de 70 heures auprès des services municipaux. Il souhaite affiner le projet pour un dispositif plus lisible. Pour cette raison, le groupe Saint-Michel Gauche Avenir s'abstiendra sur cette proposition.
Éliane CLÉMENT, au nom du groupe Gauche Solidaire Saint-Michel, partage cet avis.
Les deux groupes s'accordent pour proposer Bogoul M'BAYE pour participer au comité de suivi qui aura lieu le mercredi après-midi.

Après un débat autour de ce projet,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 11 abstentions (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA par procuration, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL),

DÉCIDE :

Article 1^{er} : d'approuver les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile, telles que définies dans l'exposé des motifs, versée directement à l'auto-école de la Ville de Saint-Michel-sur-Orge, dispensatrice de la formation et partenaire de l'opération.

Article 2 : de fixer le montant de cette bourse à un pourcentage, variable selon l'attributaire de la bourse, de 40 à 60 % du coût global de la formation, plafonné à 1 500 € et incluant les prestations mentionnées dans le texte de délibération,

Article 3 : de fixer le montant de la participation communale selon les modalités mentionnées dans le texte de délibération,

Article 4 : d'approuver la convention à passer avec l'auto-école partenaire dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de ladite bourse.

Article 5 : d'approuver les termes de la charte à passer avec les bénéficiaires de cette bourse.

Article 6 : d'autoriser le maire à signer les conventions avec l'auto-école partenaire et les bénéficiaires du dispositif et à décider des attributaires et du montant des bourses selon les modalités exposées.

DIT :

Article 7 : que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal de l'exercice en cours.

Article 8 : que le maire désignera un(e) élu(e) de la majorité et un(e) de l'opposition pour siéger au comité de suivi du dispositif.

2011-062 : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF POUR LE VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Sophie RIGAULT propose d'autoriser le maire à signer des conventions avec la CAF pour les structures d'accueils de loisirs sans hébergement des enfants de 3 à 17 ans déclarées à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, c'est-à-dire les centres maternels et les centres élémentaires pour les mercredis, les vacances et le temps périscolaire, le Club Ados-préados pour les accueils des mercredis, samedis et durant les vacances.

Ces conventions définissent les conditions et les modalités d'attribution d'une prestation de service.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les conventions avec la CAF relatives aux accueils de loisirs sans hébergement maternels, aux accueils de loisirs sans hébergement élémentaires et à l'accueil de loisirs sans hébergement « Club Ados Préados » et **AUTORISE** le maire à les signer.

**2011-063 : AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE POUR LA
CRÉATION DE 12 PLACES SUPPLÉMENTAIRES AU SEIN DU MULTI-
ACCUEIL DES P'TITS LOUPS**

Sophie RIGAULT propose d'autoriser le maire à signer un avenant au contrat Enfance Jeunesse afin d'intégrer la création de 12 places supplémentaires au sein du multi-accueil des P'tits Loups et son financement dans le cadre de la Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ).

Alain LAFORÊT souhaite plus de précisions sur le caractère « certes dégressif » du financement des objectifs poursuivis dans les contrats Enfance et Temps libre qui constituaient le « stock » des actions financées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant à la convention n°2010-1 à la convention « Enfance Jeunesse » n°2007-2010, **AUTORISE** le maire à le signer.

**2011-064 : PROJET D'ÉTABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE FRANCIS
POULENC**

Rapporteur : Pierre GALLAND.

Agréé par le Ministère de la Culture dès 1980, le conservatoire de musique de Saint-Michel-sur-Orge est classé « conservatoire à rayonnement communal ». Pour maintenir ce classement, il devra déposer une demande auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, qu'il sera raisonnable de déposer dès après l'entrée dans le nouvel établissement bientôt en construction.

Le décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006 et l'arrêté du 15 décembre 2006 fixent les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique parmi lesquels figure l'obligation de produire un projet d'établissement.

Au-delà de la simple exigence administrative, l'élaboration concertée d'un tel document de référence est un moyen efficace pour tous les acteurs de travailler ensemble à l'évolution de l'établissement.

Jean-Louis BERLAND indique que l'association des parents d'élèves du conservatoire n'a pas été consultée sur ce projet qui reste un document de travail. Le groupe Saint-Michel Gauche Avenir s'abstiendra car il souhaite se prononcer sur le projet d'établissement, et non sur un document de travail qui, de plus, est incomplet. Il souhaite le report du projet à une autre séance, avec un document fini.

Marie-Aleth GRARD indique que seuls quelques conseillers municipaux ont eu connaissance de ce document.

Le maire explique que les pages blanches contenues dans le projet d'établissement correspondent au règlement interne du conservatoire qui, une fois arrêté par le conseil d'établissement, sera ratifié par arrêté du maire.

Il propose, à travers cette délibération, de valider des axes de travail.

Pierre GALLAND soutient que ce document a été présenté aux parents d'élèves, partie prenante de l'établissement. Il reste cependant un document non figé qui donne des orientations pour les trois années à venir.

Bernard ZUNINO rappelle que le nouvel équipement sera modulable et évolutif de par sa construction.

Le maire suspend la séance à 22 h 30 pendant deux minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 11 abstentions (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÉT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA par procuration, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL),

PREND ACTE des constats et analyses développés dans le projet d'établissement du conservatoire Francis Poulenc,

APPROUVE les axes de travail proposés pour la période 2010-2013 en direction des publics suivant les cursus classiques comme ceux accueillis dans un parcours personnalisé.

2011-065 : CONSERVATOIRE FRANCIS POULENC : CONVENTION DE TUTORAT

Rapporteur : Pierre GALLAND.

Parmi les outils pédagogiques mis à la disposition des enseignants, le tutorat avait été institué il y a quelques années. Il s'agit d'offrir un tarif préférentiel à un grand élève en échange d'une heure hebdomadaire de prise en charge d'un jeune élève.

La convention établie entre l'élève tuteur ou son représentant légal – s'il est mineur – et la Ville nécessite un ajustement mineur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle convention-type de tutorat qui définit les modalités de ce dispositif permettant à un grand élève d'aider un plus jeune dans son apprentissage de la musique,

DIT que l'élève-tuteur bénéficie à ce titre d'un tarif préférentiel fixé par le conseil municipal.

2011-066 : DÉNOMINATION DU GYMNASSE DU COSEC « TONY GUIGONIS »

Dominique TAFFIN propose de baptiser le gymnase du COSEC « gymnase Tony GUIGONIS », cette démarche symbolique s'inscrivant logiquement dans l'histoire de la vie sportive saint-michellose à laquelle Tony GUIGONIS sera éternellement associé. La cérémonie aura lieu le 30 avril prochain.

Le conseil municipal rend un hommage unanime à Tony GUIGONIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de baptiser le COSEC de la vallée de l'Orge « COSEC Tony GUIGONIS ».

2011-067 : CONVENTION AVEC LE COMITÉ D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE

Rapporteur : Joseph DELPIC.

Après l'adhésion en 2010 de la ville au « Pass territorial » mis en place par le CIG de Versailles, décidée le 28 juin 2010 par délibération, Joseph DELPIC propose de reconduire notre convention avec le CASC en tenant compte de notre adhésion au Pass territorial (80 000 €) qui entraîne une restriction de son champ d'interventions (transfert vers le Pass des chèques vacances, des diverses allocations familiales ou professionnelles...).

La convention prévoit la mise à disposition des moyens nécessaires à son fonctionnement : le CASC bénéficie d'une subvention annuelle fixée à 33 800 € pour l'année 2011 (55 000 € en 2010).

Selon Jean-Pierre LHOSPITAL, l'adhésion au pass territorial ne justifie pas la baisse du budget alloué au CASC. Ce dernier prend en compte l'intérêt collectif, contrairement au pass territorial qui, géré par un organisme privé, ne prend en compte que l'intérêt privé des agents.

Bernard ZUNINO souligne que le budget des moyens sociaux (CASC + pass territorial) en faveur des agents a doublé. Les représentants du personnel ont unanimement voté pour l'adhésion au pass territorial qui, par ailleurs, est géré par le CIG, organisme public.

Il souligne que les prestations dans le cadre du pass territorial sont accessibles sur Internet et un agent du CASC a pour mission d'aider tout le personnel à bénéficier de ces prestations.

Après un débat sur la gestion privée ou publique du Pass territorial,

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 11 abstentions (Christine DESMOND, Eliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA par procuration, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL),

DÉCIDE de conclure une convention définissant les moyens mis à disposition et les modalités d'attribution avec l'association « Comité d'Action Sociale et Culturelle »,

AUTORISE le maire à signer ladite convention et ses avenants éventuels.

2011-068 : MISE A JOUR DE LA LISTE DES LOGEMENTS DE FONCTION

Rapporteur : Joseph DELPIC.

Le bâtiment de l'ancienne gendarmerie appartient à la Commune.

La liste des logements de fonction doit être modifiée par l'ajout du logement de gardien de l'ancienne gendarmerie qui se substitue à celui du 21 rue de Liers. Le titulaire continuera cependant à assurer le gardiennage (ouverture et fermeture de l'équipement, surveillance la journée, suivi technique des équipements, relation avec les usagers et contraintes techniques) du groupe scolaire Blaise Pascal.

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 11 abstentions (Christine DESMOND, Eliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA par procuration, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL),

DÉCIDE de modifier la liste des logements attribués aux agents de la commune afin d'assurer la continuité du service et de répondre aux besoins d'urgence liés à l'exercice de leurs fonctions :

LOGEMENT	ADRESSE	TYPE	EMPLOI
Hôtel de ville	16, rue de l'église	F4 76 m ²	Gardien de l'hôtel de ville
Ensemble sportif des Mares Yvon	Place Léonard de Vinci	F4 77 m ²	Gardien de l'ensemble sportif des Mares Yvon
Ensemble sportif de la Vallée de l'Orge	Rue de Montlhéry	F4 106 m ²	Gardien de l'ensemble sportif de la vallée de l'Orge
Ensemble sportif René Rousseau	3, rue Saint-Saëns	F4 98 m ²	Gardien de l'ensemble sportif René Rousseau
La canardière	Rue de la source	F2 68 m ²	Gardien du centre de loisirs
Club des retraités	Rue du four	F4 80 m ²	Gardien du club
Maison de retraite	8, rue des Grouettes	F3 65 m ²	Chargé d'astreintes maison de retraite
Maison de retraite	8, rue des Grouettes	F4 75 m ²	Gardien de la maison de retraite
Maison des associations	62. rue de la Noue Rousseau	F2 35 m ²	Gardien de la maison des associations

Groupe scolaire Jules Ferry	61, rue de Montlhéry	F4 82 m ²	Gardien du groupe scolaire
Groupe scolaire Lamartine	7, rue Eric Satie	F4 96 m ²	Gardien du groupe scolaire
Groupe scolaire Pablo Picasso	27 bis allée des potagers	F3 74 m ²	Gardien du groupe scolaire
Groupe scolaire Lormoy	Rue du Haras	F4 93 m ²	Gardien du groupe scolaire
Groupe scolaire Descartes	1, rue Bizet	F4 93 m ²	Gardien du groupe scolaire
Groupe scolaire Jules Verne	2, rue de la Mare des Bordes	F4 80 m ²	Gardien du groupe scolaire
Ancienne gendarmerie	27, rue de la Fontaine de l'Orme	F5 93 m ²	Gardien ancienne gendarmerie et groupe scolaire Blaise Pascal

PRÉCISE que les logements sont attribués par nécessité absolue.

Les dossiers suivants sont proposés sans présentation détaillée en séance. Les débats restent cependant ouverts.

2011-069 : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE À LA CONSTRUCTION DE 27 LOGEMENTS ADAPTÉS POUR LES GENS DU VOYAGE – PHASE 3

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de verser la subvention de 5 515,29 € à l'ADGVE au titre de la phase 3 de la convention sur la MOUS signée le 26 juin 2008,

DIT que les crédits seront prélevés sur les réserves prévues à cet effet à l'article 6574 du budget primitif 2011.

2011-070 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « SPORT EXCELLENCE » A LA SECTION HANDBALL DE L'ASSOCIATION SAINT MICHEL SPORTS POUR 2011

Christian SOUBRA et Françoise POLI, impliqués dans l'association, ne prennent pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (Françoise POLI et Christian SOUBRA ne prenant pas part au vote),

AUTORISE le versement d'une aide forfaitaire de 17 940 € à la section Hand-Ball de l'association de Saint Michel Sports dédiée à l'équipe masculine de Nationale 2 pour la saison sportive en cours par application du calcul suivant :

	Forfait « Déplacement »
Sports Collectifs	92 € par déplacement et par personne pour 13 déplacements, limité à 15 personnes, encadrants compris)

AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir avec la section,

DIT que ces crédits nécessaires sont inscrits au budget communal à l'article 6574.

2011-071 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SAINT MICHEL ESSONNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association Saint Michel Essonne.

DIT que ces crédits sont inscrits au budget primitif à l'article 6574.

2011-072 : AUTORISATIONS D'URBANISME POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE d'autoriser le maire à déposer toute autorisation d'urbanisme visant à la réhabilitation des bâtiments suivants :

- groupe scolaire Lamartine
- groupe scolaire Lormoy

DÉCIDE d'autoriser le maire à déposer toute autorisation d'urbanisme visant à la démolition de la crèche des P'tits Loups.

2011-073 : CENTRE SOCIAL NELSON MANDELA – PROJET ANIMATION FAMILIALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à déposer en tant que gestionnaire d'un centre social un appel à projet pour une action autour de la fonction parentale « Animation familiale »,

AUTORISE le maire, à signer les dossiers des demandes de subvention et les conventions sur l'exercice du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 auprès du Conseil Général de l'Essonne.

2011-074 : AVENANT A LA CONVENTION D'INVESTISSEMENT N°A141-2007 RELATIVE AU MULTI-ACCUEIL DES P'TITS LOUPS AUTORISANT SA PROLONGATION JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 30 voix pour et 5 abstentions (Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA par procuration, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL),

APPROUVE l'avenant à la convention n°A141-2007,

AUTORISE le maire à le signer.

2011-075 : CONVENTION-TYPE DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer les conventions de mise à disposition des locaux du conservatoire au profit des associations locales ou d'organismes publics,

DIT qu'il s'agit de mise à disposition à titre gratuit pour des actions ponctuelles ou des créneaux horaires à l'année.

2011-076 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES MARCHÉS A PROCÉDURE ADAPTÉE ET DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉSIGNE Françoise POLI comme membre suppléant d'Éliane CLÉMENT de la liste Gauche Solidaire Saint-Michel pour la commission d'appel d'offres,

DÉSIGNE Françoise POLI comme membre suppléant d'Éliane CLÉMENT pour la commission consultative pour les marchés à procédure adaptée.

2011-077 : CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention avec le préfet de l'Essonne pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

2011-078 : CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE : PROGRAMMATION 2011 – DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE

Rapporteur : Roselyne ETTÉ.

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, il est proposé, dans le cadre de la « Quinzaine de prévention des violences », de solliciter des subventions au taux le plus élevé possible, auprès du Conseil Régional d'Île-de-France – Service Animation Sociale des Quartiers/Sécurité (demande portant sur la somme de 2 000 € pour un montant total de l'action de 6 478 €).

Jean-Louis BERLAND souhaite que soit présenté, lors d'une prochaine séance, le total des subventions effectivement attribuées dans le cadre du CUCS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

SOLLICITE de la Région Île-de-France la subvention au meilleur taux (2 000 €) pour la Quinzaine de prévention des violences dont le coût total est de 6 478 €.

La séance est levée à 23 h 00.

La secrétaire,

Le maire,

Sophie RIGAULT.

Bernard ZUNINO.